



Comment définir votre projet associatif ?

(Février 2022)

Pour qui ?

Créez-vous une association pour vous-même ?
Ou prétendez-vous créer une association pour autrui ?

Pourquoi ?

Quels sont les objectifs poursuivis par l'association ?
Vous êtes-vous renseigné sur les associations ayant la même activité ?
Qu'apportez-vous de plus ?

Au nom de qui ?

Cette question cherche à débusquer vos véritables motivations, mettant au jour certaines prétentions ou contradictions. C'est une question essentielle.
Agissez-vous en votre nom, au nom de vos propres convictions dont vous assumez la responsabilité ?
Fondez-vous une association au nom d'autrui ?

Au nom de quoi ?

Clarifiez au nom de quoi vous créez votre association.

Avec qui ?

De qui l'association sera-t-elle composée ?
L'administration est-elle partie prenante ?
Les élus politiques seront-ils au conseil d'administration ?

Avec quoi ?

Les moyens employés sont révélateurs des intentions réelles des associés : type de locaux, mobiliers, matériel de jeux, de soins, de cuisine.
L'origine des financements traduit aussi la volonté des associés : subventions publiques, cotisations des adhérents, participation aux frais des usagers.

Pour en savoir plus :

- téléchargez notre [Checklist - Définir son projet associatif](#)
- consultez la page sur [le projet associatif](#) dans notre Guide pratique [Créer une association](#).

Juris associations pour le Crédit Mutuel